

**Bureau du 3 novembre 2003**

**Décision n° B-2003-1816**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau - Approbation d'un détail estimatif et de trois dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un détail estimatif et trois dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Monmousseau à Vénissieux.

Ce projet, inscrit au programme des opérations de la délégation générale au développement urbain (DGDU), service du développement social urbain (DSU), a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme par délibération n° 2001-0278 en date du 5 novembre 2001 et d'un complément d'autorisation de programme par décision n° B-2003-1311 en date du 5 mai 2003.

L'opération vise à améliorer l'aspect actuel du centre commercial et ses abords immédiats (sécurité et éclairage) ainsi que son fonctionnement afin de favoriser le développement économique et commercial de cet équipement au centre du quartier.

L'opération, d'un montant de 437 560 € TTC, est allotie de la façon suivante :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux d'éclairage public,
- lot n° 3 : travaux de plantations,
- lot n° 4 : coordonnateur sécurité,
- lot n° 5 : plan de récolement voirie ;

Vu lesdits dossiers ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001, n° 2001-0278 en date du 5 novembre 2001 et n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1311 en date du 5 mai 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement des travaux.

**2° - Accepte** les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs.

**3° - Arrête** que :

a) - le lot n° 1 : travaux de voirie, le lot n° 2 : travaux d'éclairage public et le lot n° 3 : travaux de plantations seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - le lot n° 4 : mission de coordination sécurité et le lot n° 5 : plans de récolement seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la Communauté urbaine.

**4° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

**5° - La dépense** sera imputée sur l'opération n° 0635 - Vénissieux - requalification des espaces extérieurs - centre commercial Monmousseau individualisée le 5 mai 2003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,